



10914 - Il se remet à dormir après s'être réveillé sans avoir prié

question

Il m'est arrivé quelques fois de me réveiller à l'heure de la prière de l'aube ou peu avant, mais je m'étais endormi de nouveau. Dans deux cas, j'étais conscient de m'être réveillé à l'heure de la dite prière, ce que ne m'a pas empêché de me coucher de nouveau... Par la suite, j'ai entendu Cheikh Abd al-Aziz ibn Abd Allah ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit que celui qui se comporte de cette manière devient mécréant (apostasié). Est-ce exact ? Quel est l'avis juste sur cette question selon la doctrine des partisans de la communauté sunnite ? (S'il est vrai qu'on tombe ainsi dans la mécréance et l'apostasie), que devrais-je faire ? Une autre question : si je rate la prière d'asr (son heure s'est écoulée sans que je l'aie effectuée) deviendrai-je mécréant (même si j'observe régulièrement les cinq prières quotidiennes) ? Je sais que j'ai perdu toutes mes bonnes actions du jour selon un hadith rapporté dans le Sahih d'al-Boukhari, mais je n'en maintiens pas moins ma question formulée ci-dessus puisque je crois que vous suivez le chemin tracé par le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui).

Puisse Allah vous récompenser par le bien ...

la réponse favorite

Louange à Allah.

1/ Si vous vous êtes réveillé à l'heure de la prière de l'aube et si vous êtes retombé dans le sommeil malgré vous alors que vous êtes animé de l'intention de vous réveiller avant la fin de l'heure de la prière, mais n'avez pas pu le faire ... Levez-vous et accomplissez la prière immédiatement. Mais soyez ferme dans les prochaines fois. Ne laissez pas Satan se jouer de vous. Nous demandons à Allah de vous pardonner ...

2/ Si en revanche vous étiez déterminé à n'accomplir la prière qu'après l'écoulement de son



temps ou si vous étiez hésitant, voilà des attitudes qui entraînent la mécréance selon certains ulémas. Si telle a été votre attitude, repentez-vous immédiatement devant Allah et prenez la résolution de ne pas récidiver et accomplissez les prières que vous avez ratées si vous en connaissez le nombre. Allah agrée le repentir du repentir. Et vous auriez ainsi expié vos fautes. Ce qui vient d'être dit s'applique également à la prière d'asr.